



## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2014

### COMPTE-RENDU

---

<b>Présents :</b>	Mesdames Guillemette COUTTET, Anne CROZET, Marina MENGOLLI, Georgette NALESSO, Marie-Neige POCCARD CHAPUIS et Charlotte THOMSON Messieurs Franck CHENAL, Gérard COLLIN, Emmanuel COLIRE, Marc COLLIN, Christian HEBERT, Anthony POCCARD CHAPUIS, Cédric POCCARD CHAPUIS et Laurent TRESALLET, Maire.
<b>Excusé :</b>	Monsieur Pierre JOUANNE.

---

En préambule, Georgette NALESSO adresse un message de remerciement de la part des aînés qui ont appréciés la participation des élus lors du repas des aînés.

Laurent TRESALLET annonce un pouvoir de Pierre JOUANNE à Franck CHENAL.

A l'unanimité, le procès-verbal du 20 octobre dernier est validé par le Conseil Municipal.

#### **I/ ADMINISTRATION GENERALE**

##### ***1. Convention SAF pour les secours hélicoptés pour la saison 2014/2015***

Le SAF propose un projet de convention à intervenir régissant les secours hélicoptés en Savoie pour l'année 2014/2015 pour un tarif fixé à 55 € la minute de vol.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec le SAF pour les secours hélicoptés pour 2014/2015 et valide le tarif de 55€ la minute de vol.

##### ***2. Convention avec l'Ecole de Ski Français (ESF) pour les prestations du ski de fond***

Pour permettre l'encaissement des prestations de l'ESF du ski de fond par les employés du site nordique, il convient d'établir, comme chaque année, une convention entre l'ESF et la Commune.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention avec l'ESF.

##### ***3. Mode d'intervention pour le PIDA - Convention pour exécution des vols de déclenchements préventifs d'avalanches par hélicoptère***

Pour appliquer la méthode de déclenchement volontaire des avalanches par explosifs, un hélicoptère est parfois utilisé par ADS. Une convention pour le déclenchement préventif de ces avalanches doit être signée avec les entreprises privées d'hélicoptères.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention pour l'exécution des vols de déclenchements préventifs d'avalanches par hélicoptère.

#### **4. Convention de partenariat avec ADS pour l'accès au site nordique**

Une convention de partenariat avec la société ADS est proposée en vue d'établir les conditions d'accès de la clientèle aux pistes de ski de fond.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention avec ADS.

#### **5. Convention avec le Docteur Klein comme médecin référent à la Garderie**

Le club enfants « le Chat Botté » est tenu de s'assurer le concours régulier d'un médecin comme médecin référent auprès de la structure.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le Docteur Klein comme médecin référent à la Garderie.

#### **6. Proposition de l'ONF pour la coupe de bois au sein de la forêt communale en 2015**

Anthony POCCARD CHAPUIS explique que l'ONF propose de couper le bois des parcelles 31 et 32 correspondantes au haut de la Corbassière et la parcelle 6 qui désigne le Bois de l'Eglise.

Laurent TRESALLET explique que le bois est ensuite vendu et les recettes sont reversées à la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition de l'ONF et autorise la coupe du bois.

#### **7. Approbation du règlement intérieur de la Garderie « Le Chat Botté »**

Anne CROZET explique qu'il a été nécessaire de retravailler le règlement intérieur de la structure communale de garde d'enfants « le Chat Botté pour prendre en compte les nouvelles modalités d'accueil des enfants au sein de la structure.

Ce règlement a été visé par la PMI.

A l'unanimité, le Conseil Municipal doit délibérer valide ce nouveau règlement intérieur de la garderie et autorise le Maire à le signer.

#### **8. Désengagement de la gestion communale de la facturation électrique pour le Centre commercial de Plan Peisey**

Les propriétaires du Centre commercial de Plan Peisey ont décidé de créer un Syndic de copropriété géré par La Grive Immobilier.

La création de ce Syndic permettrait à la commune de se désengager de la gestion de la facturation des factures d'énergies pour le chauffage.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne plus assurer la gestion de la facturation des factures d'énergies pour le chauffage du centre commercial de Plan Peisey en 2015, dès que le Syndic de copropriété sera en place.

## **II/ FINANCES**

#### **9. Renouvellement de la taxe d'aménagement et fixation de son taux**

La délibération sur la taxe d'aménagement délibérée en 2011 est obsolète et doit être renouvelée avant le 30 novembre 2014 pour une application en 2015.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la perception de la taxe d'aménagement et fixe son taux à 5%.

### 10. Tarifs des frais de secours ADS – Saison 2014/2015

ADS demande de délibérer et de se prononcer sur la tarification des frais de secours pour la saison d'hiver 2014/2015.

Laurent TRESALLET relève les tarifs proposés par ADS pour la prochaine saison.

LIBELLES	Tarifs 2014/2015
Zone I - Front de neige / Transport	55
Zone II – Rapprochée	215
Zone III – Eloignée	365
Zone IV – Exceptionnelle (HORS PISTE)	695
Zone V – Secours particuliers (Recherches, Avalanches,) Selon Tarifs horaires Suivants	PRIX COUTANT
Coût horaire Chef d'équipe secours	95
Coût horaire Secouriste	78
Coût horaire Chenillette	213
Scooter avec chauffeur	116
<b>TARIFS AMBULANCES</b>	
Bas Pistes => Cabinet Médical	250
Bas Pistes => centre Hospitalier BSM	344
Bas Pistes Arc 1600 =>Cabinet Médical 1600	109
Bas Pistes Arc 1800 => Cabinet Médical Belles Challes	109
Lieu-dit Marmottes => Cabinet Médical 1950	109

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les tarifs proposés par ADS.

### 11. Tarifs frais de secours du ski de fond – Saison 2014/2015

Laurent TRESALLET propose les tarifs des frais de secours du ski de fond pour la prochaine saison hivernale.

LIBELLES	Tarifs 2013/2014 en €	Tarifs 2014/2015 en €	LIBELLES	Tarifs 2013/2014 en €	Tarifs 2014/2015 en €
Zone Rapprochée (Plateau des Glières)	95	97	Coût horaire M.O.P. secouriste (jour)	72	74
Zone Eloignée (Autres pistes)	160	163	Coût horaire M.O.P. secouriste (nuit)	120	123
Zone Hors-Pistes	265	270	Coût horaire chenillette *	150	153
			Coût horaire motoneige *	135	137
Recherches, Avalanches, (selon les tarifs mentionnés ci-contre)	Frais réels		* avec chauffeurs		

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les tarifs proposés.

### **III/ RESSOURCES HUMAINES**

#### ***12. Création d'un poste saisonnier pour le gardiennage de l'exposition - Saison hivernale 2014/2015***

Suite au renouvellement de la mise en disponibilité pour convenance personnelle de Myriam SILVIN pour une durée de 2 ans à partir du 14 août 2014, il convient de créer un poste de « gardiennage exposition saison hiver 2014/2015 ».

Le poste créé serait donc le suivant :

Grade : Adjoint administratif de 2ème classe

Temps de travail : 12 Heures/semaine

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la création d'un poste de gardiennage au musée pour l'hiver 2014/2015.

#### ***13. Création de deux postes scolaires pour la saison 2014/2015***

En remplacement de Florence POCCARD CHAPUIS et Françoise GRAND, il convient d'ouvrir deux postes au sein de l'école pour la saison 2014/2015.

Pour assurer le panier-repas, un poste serait ouvert dans les conditions suivantes :

Grade : Adjoint technique de 2ème classe

Temps de travail : 8 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 08 décembre 2014 au 10 avril 2015.

Pour assurer le panier repas et le temps périscolaire à l'école, un second poste serait ouvert comme suivant :

Grade : Adjoint technique de 2ème classe

Temps de travail : 16 Heures/semaine

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la création des postes scolaires proposés pour la saison d'hiver 2014/2015.

#### ***14. Création d'un poste pour le temps péri-éducatif – Saison hivernale 2014/2015***

Anne CROZET explique qu'il est compliqué d'avoir des bénévoles pour assurer le temps péri-éducatif durant la saison hivernale. Dans cette perspective, pour conforter l'équipe d'animation des temps péri-éducatifs le vendredi après-midi, il est proposé d'ouvrir un poste afin de s'assurer de la présence de cet animateur durant l'hiver.

Grade : Adjoint d'animation de 2ème classe.

Temps de travail : 3 Heures/semaine.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la création de ce poste péri-éducatif durant la saison hivernale.

#### ***15. Augmentation du temps de travail de l'agent Suzanne BONNE***

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, Suzanne BONNE en charge de la bibliothèque assure des animations tous les vendredis après-midi durant le temps péri-éducatif

Dans cette perspective, l'agent demande une augmentation de son temps de travail pour la préparation de ces activités.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la hausse du temps de travail hebdomadaire de Suzanne BONNE.

### **16. Organisation des Services Techniques pour la saison hivernale 2014/2015**

Le dispositif proposé se découpe en plusieurs périodes :

Du 1er au 15 décembre 2014, les équipes seront mobilisées sur un système d'astreinte.

Du 15 décembre 2014 au 29 mars 2015, une permanence sera mise en place pour que les agents des services techniques puissent, à tour de rôle, être présents sur le territoire chaque jour de la semaine.

Du 30 mars 2015 au 30 avril 2015, les équipes retombent sur un système d'astreinte le samedi et le dimanche et ne seront mobilisées qu'en cas d'épisodes neigeux ou de situation d'urgence.

Un avis de la CTP a été sollicité pour valider ce dispositif.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'organisation précitée des Services Techniques pour la période hivernale.

## **IV/ TRAVAUX/URBANISME/MARCHES**

### **17. Marché de l'Office du Tourisme – Avenants**

Laurent TRESALLET propose deux avenants :

Le **lot n°4 de l'entreprise BONNEVIE** pour le marché de l'Office du tourisme a été modifié comme suit :

Plus-value : 2 137,28 € H.T. (2 564,74 € TTC, soit un écart de 10,2 %)

Nouveau montant du marché : 16 198,28 € (19 437,94 € TTC)

Le **lot n°6 de l'entreprise ISERSOL** pour le marché de l'Office du tourisme a été modifié comme suit :

Moins-value : 3 417,36 € H.T. (4 100,83 € TTC, soit un écart de 32,5%)

Nouveau montant du marché : 7 021,77 € (8 426,12 € TTC)

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les avenants proposés sur les lots n°4 et 6.

### **18. Attribution du marché des illuminations de Noël**

Une consultation a été lancée concernant le marché de location, pose et dépose des décorations de Noël pour la saison hivernale 2014/2015 selon une procédure adaptée (art. 26 et 28 du Code des Marchés Publics).

Trois entreprises ont été consultées directement : Blachère, Leblanc et Decolum.

Suite à l'ouverture des plis en date du 29 septembre 2014 et à l'analyse des offres, la proposition de l'entreprise Blachère a été retenue pour un montant total TTC de 18 548,40 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition et autorise le Maire à signer le marché.

### **19. Attribution du marché de déneigement**

Le marché à bons de commande du déneigement était arrivé à échéance et il convient de procéder au lancement d'un appel d'offre selon une procédure adaptée (art. 26 et 28 du Code des Marchés Publics) pour un marché à bons de commande pour la saison hivernale 2014/2015 (art. 77 du CMP).

Après l'ouverture des plis et analyse des offres,

- l'entreprise STR a été retenue concernant le lot 1 pour un montant total de 33 000,00 € TTC
- l'entreprise EGTP, sous-traitant James Collin TP, a été retenue concernant le lot n°2 pour un montant total de 64 900,00 € TTC
- l'entreprise STR a été retenue concernant le lot 3 pour un montant total de 71 500,00 € TTC

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions et autorise le Maire à signer le marché.

### **20. Attribution du marché de travaux d'aménagement du parking de Champadret**

Une consultation a été lancée concernant le marché pour les travaux d'aménagement du parking de Champadret avec les matériaux provenant du curage du ruisseau du Poncette.

Trois entreprises ont été consultées directement : STR, Bruno TP et Boch & Frères.

Suite à l'analyse des offres, la proposition de l'entreprise Boch & Frères a été retenue pour un montant total TTC de 16 577,50 €.

Les travaux prévus sur 10 jours débutent lundi prochain. Le parking pourra ainsi être prêt pour l'hiver.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition et autorise le Maire à signer le marché.

### **21. Travaux de Baudet : validation du nouveau Détail Estimatif Quantitatif**

Les travaux de Baudet s'achèvent. Seule la ruelle sur la partie haute reste à terminer.

Le Maire propose une nouvelle liste de tarifs. L'enveloppe globale des travaux est revue à la baisse.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition et autorise le Maire à signer ces modifications.

## **V/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **✓ Prochain Conseil Municipal**

La date retenue pour le prochain Conseil Municipal est le lundi 1<sup>er</sup> décembre 2014.

### **✓ Commission accessibilité**

Anne CROZET explique que la COVA propose de mutualiser les moyens pour réaliser le diagnostic des ERP sur les communes.

***L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.***